

Subventions FIPD 2022 - Tableau récapitulatif des modalités de dépôt

Type d'appel à projets	Échéance de dépôt	Modalités de dépôt	Pièces à fournir
Prévention de la délinquance	29 avril 2022	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd2022-deinquance-pref-ariège	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*06), complété, daté et signé. Celui-ci est valable pour toutes les structures. Les collectivités locales devront renseigner uniquement les parties les concernant, à savoir les rubriques 1 (sans tenir compte des données spécifiques aux associations), 6 et 7 ; ✓ Contrat d'Engagement Républicain (CER) ; ✓ Relevé d'identité bancaire ; ✓ Évaluation de l'action menée l'année précédente dans le cadre d'un renouvellement d'action (fiche bilan et CERFA n° 15059*02 compte-rendu financier de l'action).
Prévention de la radicalisation	29 avril 2022	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd2022-radicalisation-pref-ariège	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*06), complété, daté et signé. Celui-ci est valable pour toutes les structures. Les collectivités locales devront renseigner uniquement les parties les concernant, à savoir les rubriques 1 (sans tenir compte des données spécifiques aux associations), 6 et 7 ; ✓ Contrat d'Engagement Républicain (CER) ; ✓ Relevé d'identité bancaire ; ✓ Évaluation de l'action menée l'année précédente dans le cadre d'un renouvellement d'action (fiche bilan et CERFA n° 15059*02 compte-rendu financier de l'action).